

Envoyé en préfecture le 12/07/2022 Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID: 064-200039204-20220711-BECCLO\_2022\_210-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**Etaient présents**: Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

<u>Etaient absents ou excusés</u> : MM. Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ.

OBJET: APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATERIELS ET VEHICULES ROUTIERS POUR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN VEHICULE LEGER 5 PORTES AVEC MOTORISATION ELECTRIQUE- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 23 JUIN 2022 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 3 mai 2022 pour une remise des offres le 8 juin 2022.

Il s'agit d'un marché ordinaire pour lequel une décomposition en lots n'est pas prévue.

Il a été remis 4 plis dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie 23 juin 2022 à 14h30 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Candidat	Montant de l'offre Prix des prestations TTC, prime conversion incluse et avant Bonus écologique de 3 000 €
ABCIS PYRENEES BY AUTOSPHERE 64000 PAU	30 085 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'autoriser son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme, le Président de la communauté de communes,

O MOUF

Patrice LAURENT